

Proposition 4 : Nourrir correctement 100% des patients malades

Le forfait hospitalier représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien dû pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie. Sur les 18 euros dus, c'est souvent moins de 5 euros qui sont affectés à l'achat des produits utilisés pour l'élaboration des repas. Cette part anormalement faible consacrée à l'alimentation ne permet pas de nourrir correctement les malades. Un minimum de 6 euros serait nécessaire pour manger convenablement à l'hôpital. Nous demandons à ce que soit consacré a minima un tiers du forfait hôtelier des établissements hospitaliers à l'achat de denrées alimentaires utilisées pour l'élaboration des repas.

Nourrir la personne malade, c'est aussi améliorer la qualité des repas à l'hôpital et en institution. Il est nécessaire de privilégier une meilleure ergonomie des repas et d'entretenir le plaisir de manger à tous les âges de la vie en accordant plus de place au goût et en limitant les régimes restrictifs à l'hôpital et dans les Ehpad.